



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des Personnels
de l'Enseignement
secondaire - DPES 3 -
Bureau du mouvement

Affaire suivie par
Marc HILDEBRANDT
Béatrice VELIA

Téléphone
0262481002
Fax
0262481111

Courriel
mvt2020@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 19 décembre 2019

Le recteur

à

Monsieur le président de l'Université,
Mesdames, Messieurs,
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du second degré et du premier degré (PSY)

**Objet : Candidatures à un poste dans les écoles européennes – rentrée scolaire
2020-2021**

Référence : note de service n° 2019-180 du 12-12-2019 – BO N°47 du 19-12-2019

La note référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les demandes des candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale à un poste dans les écoles européennes pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Je vous rappelle les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

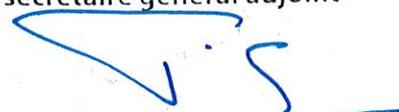
Constitution du dossier	Le dossier de candidature est téléchargeable sur Internet : https://www.education.gouv.fr à la rubrique « Concours, emplois et carrières ». Il est constitué d'un formulaire à compléter, accompagné des pièces justificatives énumérées en page 4 de ce formulaire. Une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitæ détaillé sur papier libre doivent y être joints Il convient de mentionner les capacités linguistiques. Le formulaire de candidature doit obligatoirement comporter l'avis du supérieur hiérarchique direct.
Transmission des dossiers	Le dossier complet, dûment rempli et signé, devra être transmis, en deux exemplaires au rectorat de la Réunion - DPES 3 - bureau du mouvement - au plus tard le 03 février 2020 .

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Pour le recteur et par délégation,

Le secrétaire général adjoint




Pierre Olivier SEMPÈRE